L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Procès-Verbal de la Séance du Bureau Communautaire du 13 JANVIER 2026

PRESENTS : Mme BOYER Irène, M. GOUHIER Sébastien, M. BOURGE Jean Yves, M. LAMBERT Gérard (arrivé au point n°2), M. RICHET Bruno, M. COVEMAEKER Dominique (départ au point n°'4), M. BIZERAY Jean-Claude (Vice-présidents), Mme FEVRIER Florence (arrivée au point n°2) et Mme PLU Mathilde (Conseillères Communautaires).

EXCUSE(E)S : Mme LEROY DUPREY Nathalie (Présidente).

QUORUM : 6

Secrétaire de séance : M. BOURGE Jean-Yves

ORDRE DU JOUR

1. Délibération approuvant le procès-verbal de la précédente réunion
2. Délibération fixant les tarifs, redevances et réductions du service Déchets pour 2026
3. Rencontre avec un porteur de projet souhaitant s'installer sur le Parc d'activités des Portes du Belinois
4. Présentation du bilan du projet de territoire
5. Présentation de l'évaluation de la gouvernance actuelle
6. Questions d'actualité

En l'absence de la Présidente, Mme BOYER préside la séance en tant que Première vice-présidente.

1. Délibération approuvant le procès-verbal de la précédente réunion
La Vice-présidente propose au Bureau de délibérer afin d'approuver le procès-verbal de la précédente réunion.
Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Bureau approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la précédente réunion.

2. Présentation de la charte sur les devantures commerciales
La Vice-présidente rappelle aux membres du Bureau qu'ils ont souhaité dans le cadre du dispositif de revitalisation élaborer une charte sur les devantures commerciales. En effet, les magasins qui modernisent leurs vitrines ou optimisent leurs espaces de vente constatent une augmentation des ventes de 10 à 15 % selon Retail Systems Research (étude réalisée en janvier 2025).
Celle-ci n'a aucune valeur réglementaire.
Elle a pour objectif d'aider les entreprises installées sur nos communes à mettre en valeur leur façade lorsqu'elles envisagent des travaux.

La Vice-présidente laisse la parole à Coralie LERUEZ, chargée de projet pour une présentation.

Mme LERUEZ rappelle que cette charte a été co-financée par la Banque des Territoires et le Département de la Sarthe.
A ce titre, elle enverra la version finalisée à ces deux institutions.

Elle rappelle aux élus que cette charte a notamment été travaillée avec l'architecte des bâtiments de France.
La Communauté de Communes montrera l'exemple en 2026 en améliorant la vitrophanie de l'Hôtel communautaire notamment et en embellissant la façade du bâtiment dont elle est propriétaire et qui accueille un commerce.

Elle demande aux élus comment ils souhaitent communiquer sur cette charte.
Cette charte sera mise en ligne sur le site internet de la CdC, communiquée aux communes, aux chambres consulaires et à Initiative Sarthe et fera enfin l'objet d'un communiqué de presse et d'une publication Facebook.

Enfin, Coralie indique que lorsqu'une charte de ce type existe, un dispositif de subventionnement des rénovations de façade par les communes peut être intéressant à travailler et à mettre en place.
Les élus demandent qu'un modèle de délibération soit joint au procès-verbal du Bureau de manière à permettre aux prochains élus de reprendre cette idée.

3. Rencontre avec un porteur de projet souhaitant s'installer sur le Parc d'activités des Portes du Belinois

Un tour de table est organisé afin de permettre aux membres du Bureau de se présenter.

Mme la Vice-présidente donne ensuite au porteur de projet, M. HIROUX. Est présent un représentant de la société France Auto-Béton.

M. HIROUX explique qu'il est venu présenter un projet d'installation d'un distributeur automatique de béton (DAB) en face de son dépôt, sur la commune d'Écommoy. Il indique être dirigeant d'une entreprise de paysage, la société VCB Design, créée en 2024 à Écommoy, spécialisée dans l'aménagement d'espaces verts, l'entretien et l'élagage. Son entreprise connaît un fort développement et consomme environ 250 litres de béton par jour. Il estime perdre quotidiennement près de 50 mn de temps de travail sur ses chantiers, la centrale la plus proche se situant à 25 km.

Il précise que cette idée lui est venue en raison de son apprentissage effectué à Nantes, où les centrales sont nombreuses, contrairement à la Sarthe. Il s'agit, selon lui, d'une réelle nécessité pour son activité. Constatant également les besoins des artisans du secteur, il a mené une étude de marché.

À titre d'exemple, il évoque un chantier d'aménagement comprenant le scellement de bordures et de poteaux, pour une clôture de 20 mètres linéaires, ayant nécessité un volume d'environ 1 m³ de béton sur deux jours, soit 500 litres par jour. Il souligne que, dans ce type de configuration, le temps perdu lié aux déplacements et à l'attente en centrale peut atteindre une heure par jour, sans compter les délais supplémentaires.

Il rappelle que le territoire d'Écommoy compte environ 4 500 entreprises, dont 300 relevant du bâtiment et de l'aménagement, et qu'il existe une forte absence de concurrence locale en matière de production de béton. Selon lui, ce projet répond à une réelle nécessité et constitue une opportunité de devenir la centrale de référence sur le secteur.

Il ajoute que l'implantation d'une centrale à béton sur la commune d'Écommoy permettrait de réduire les déplacements quotidiens des artisans, de limiter le trafic routier et de diminuer l'impact carbone, tout en générant un gain de temps pour l'ensemble des professionnels concernés. Il précise que ce projet bénéficierait ainsi à un large public.

Le représentant de France Auto Béton précise que l'un des principaux avantages d'une centrale à béton de ce type réside dans sa grande flexibilité de fonctionnement. Celle-ci peut être opérationnelle 24 h / 24 h, sauf décision contraire du propriétaire, qui peut notamment en interrompre l'usage la nuit. La centrale est pilotable à distance, via un téléphone portable, permettant au gestionnaire d'en assurer le contrôle selon ses besoins.

Il indique que la centrale fonctionne grâce à une borne de paiement par CB ou par l'utilisation de badges distribués aux entreprises, avec une facturation automatisée des volumes délivrés.

Il souligne par ailleurs la robustesse et la durabilité des équipements, avec une durée de vie minimale estimée à 25 ans pour les installations actuellement en service en France, pouvant aller au-delà en raison de la qualité des matériaux utilisés. Il précise que la société se positionne comme un véritable constructeur, ce qui permet aux machines d'évoluer dans le temps, notamment pour s'adapter aux normes futures.

Il ajoute qu'un élément distinctif majeur réside dans la structure même des centrales : la partie principale de la machine représente environ 7 tonnes, contre moins de 4 tonnes chez de nombreux concurrents, ce qui traduit, selon lui, une absence d'acier suffisant chez ces derniers et, par conséquent, une moindre longévité des équipements.

M. HIROUX indique que le diaporama présenté comporte plusieurs vidéos illustrant le fonctionnement d'une centrale à béton, un témoignage client ainsi qu'un focus sur les nuisances sonores.

Il précise qu'initialement sa présentation avait pour but de demander aux élus de vendre une parcelle sur la ZA du Cruchet. Cependant, aujourd'hui, son projet a évolué. Son objectif est d'implanter l'équipement à proximité de Sarthe Peinture sur les Truberdières, sur une parcelle privée.

Il précise que son besoin ne concerne pas uniquement la centrale à béton, son entreprise de paysage est appelée à se développer et nécessite la construction d'un nouveau bâtiment. Actuellement en location dans des locaux devenus trop exigus, il envisage l'acquisition d'un terrain plus vaste, qui permettrait à la fois l'implantation de la centrale à béton et la construction d'un bâtiment adapté à son activité de paysagiste.

Mme HELBERT indique que la CdC a eu la présentation d'un projet équivalent sur le parc d'activités des Portes du Belinois.

M. GOUHIER souligne toutefois l'intérêt de l'option « Sarthe Peinture / Truberdières », d'un point de vue d'aménageur public, dans une logique de densification des zones d'activité.

M. HIROUX précise que le projet ne porterait pas sur un terrain isolé. Il rappelle que sa réflexion ne concerne pas uniquement la centrale à béton, mais également la nécessité, pour lui, de disposer d'un bâtiment adapté à son entreprise de paysage. Ayant besoin d'espace, il a étudié plusieurs secteurs et rencontré différents acteurs. À la suite d'échanges, notamment avec un propriétaire, il a obtenu des éléments permettant d'engager des démarches, notamment auprès des banques, concernant le prix du terrain.

Mme HELBERT lui demande si la surface envisagée serait suffisante pour construire son bâtiment.

M. HIROUX indique que ses besoins portent sur environ 2 500 m² : 1 000 m² pour la centrale à béton et 1500 m² pour son entreprise de paysage (bâtiment, zones de stockage).

Il précise que la parcelle identifiée mesure 4 300 m², ce qui représenterait une opportunité plus intéressante sur le plan financier et fonctionnel. Cette surface lui offrirait une capacité de stockage plus importante et une marge pour développer ultérieurement son activité.

M. HIROUX confirme que le propriétaire souhaite vendre l'intégralité des 4 300 m² et indique qu'un accord de principe a été trouvé sur cette approche, ouvrant ainsi la réflexion sur cette option.

Le représentant de France Auto Béton souligne l'importance de la configuration du terrain envisagé, d'une superficie d'environ 40 mètres de large sur 90 mètres de long. Il précise qu'une voirie de 4 mètres de large pourrait être aménagée sur l'une des longueurs, permettant une circulation fluide des clients en « marche en avant ». Cette organisation éviterait toute gêne sur la voie publique et garantirait une bonne accessibilité pour les véhicules.

M. HIROUX indique avoir sollicité un plan cadastral du site concerné, puis avoir travaillé avec les intervenants sur l'implantation de la centrale. Il précise que ses locaux actuels, qu'il loue, se situent en face du terrain envisagé. Il souligne la nécessité d'éviter tout engorgement dans cette zone. L'option retenue consisterait à partir de la clôture de la CdC pour aménager une voie de 4 mètres, créant ainsi un axe de circulation à sens unique, empêchant les croisements de véhicules et limitant les risques d'embouteillage.

Mme HELBERT demande s'il peut projeté le plan.

M. HIROUX répond qu'un document de travail a été réalisé à partir d'un plan à l'échelle, puis retravaillé, mais qu'il n'a pas encore pu être finalisé sous une forme totalement aboutie.

Il explique que la centrale dispose de 2 programmes et d'une même machine capable de produire plus de 80 recettes différentes. Il précise que le panel est particulièrement large : bétons avec retardateur, accélérateur, fibres, etc. Il souligne qu'il est possible de produire du béton normé, ce qui constitue un avantage majeur pour les usages courants. Il ajoute que la machine est évolutive et qu'elle pourra intégrer, sans difficulté, les « recettes du futur ».

Il dit que la société a été sollicitée au mois de décembre, pour un projet particulièrement innovant. Il évoque une opération menée dans l'Est de la France, largement relayée par des vidéos sur Internet, au cours de laquelle une maison a été construite à la fois en parpaings traditionnels et en béton imprimé en 3D à l'aide de cette machine. Il souligne que ce type de béton nécessite des caractéristiques techniques très spécifiques, notamment en termes de tenue, et que l'expérimentation a été concluante.

M. LAMBERT s'interroge sur les modalités d'approvisionnement en matériaux, notamment l'origine des granulats.

M. HIROUX indique s'être déjà rapproché de plusieurs carrières et précise que l'approvisionnement se ferait, dans tous les cas, auprès de carrières proches afin de limiter les circuits de transport et les déplacements de camions. Il souligne

que la configuration du site permettrait un accès direct depuis la voirie, avec la création d'un portail et d'un axe dédié, facilitant la circulation des poids lourds et évitant toute gêne pour le voisinage.

M. HIROUX diffuse une vidéo avec le témoignage de M. Emmanuel Rousseau, dirigeant d'une entreprise de travaux publics qui explique avoir installé un distributeur automatique de béton en octobre 2022, à la suite de la fermeture de la centrale de sa commune. Cette installation répondait d'abord à un besoin interne, son entreprise consommant entre 300 000 et 400 000 l de béton par an.

La centrale est aujourd'hui ouverte aux particuliers et aux professionnels (environ 25 % de particuliers et 75 % de professionnels). Il souligne la robustesse de la machine, son autonomie et la faible maintenance requise.

Il met en avant l'intérêt majeur pour les artisans, qui peuvent s'approvisionner en petites quantités, contrairement aux centrales traditionnelles. Cette souplesse est particulièrement appréciée par les carreleurs et paysagistes, pour des usages variés et ponctuels.

Les intervenants précisent que la centrale fonctionne en circuit fermé, sans production de déchets. Les eaux de lavage, le sable et le gravier sont récupérés grâce à des bassins de décantation intégrés aux fondations, ainsi qu'à une cuve de récupération des eaux. L'installation peut également utiliser les eaux pluviales. L'ensemble est géré automatiquement par l'automate, ce qui permet une réutilisation continue des ressources et une production « zéro déchet ».

La 2ème vidéo présentée montre une centrale en service depuis plusieurs semaines, accessible 24h/24 et 7j/7 aux professionnels comme aux particuliers. Elle permet de produire des volumes adaptés aux besoins réels (de quelques dizaines à 800 l), contrairement aux centrales classiques qui imposent souvent des volumes minimums importants. Elle offre un panel de produits : bétons normés, mortiers, ainsi que la vente d'agrégats seuls (sable, gravier). Elle dispose de nombreuses recettes possibles, avec une traçabilité complète conforme aux normes en vigueur.

Les intervenants soulignent enfin l'intérêt environnemental et économique du dispositif, tant par l'absence de déchets que par la réduction des pertes et une meilleure maîtrise des consommations.

Mme la Vice-présidente s'assure que le recyclage permet bien la réutilisation de l'eau pour le nettoyage de la centrale.

M. HIROUX confirme et précise que le système repose sur 3 bassins de décantation et un bassin de stockage. Il indique que la gestion quotidienne représente environ 2 h/J. Il souligne la forte rentabilité du dispositif dans le temps et met en avant un potentiel de création d'emploi à moyen terme, la gestion de la centrale nécessitant, à terme, un poste dédié (gestion des stocks, commercialisation, logistique). Il ajoute que la centrale constituera un levier de développement pour son entreprise, notamment pour la fabrication de blocs béton destinés à ses aménagements et susceptibles d'intéresser d'autres professionnels.

Le représentant de France Auto Béton précise que ces blocs béton sont déjà largement utilisés par les collectivités, leur manutention étant facilitée et leur poids adaptable selon les besoins. La centrale permet de délivrer des volumes précis, sans minimum imposé, et que la machine calcule automatiquement les quantités nécessaires. Les modalités de livraison sont variées, de la simple remorque jusqu'au camion. Il précise que le convoyeur est réglable par l'utilisateur et sécurisé par un maintien volontaire du bouton, limitant les risques d'accident.

M. HIROUX présente ensuite les éléments économiques puis financier du projet.

M. RICHET interroge sur le fonctionnement en continu du site. Il est précisé que l'ouverture est paramétrable à distance, la borne de paiement peut être fermée à certaines heures, notamment la nuit. Le site est placé sous vidéoprotection. Les intervenants indiquent que, dans les faits, l'usage nocturne reste marginal et se concentre principalement aux beaux jours sur la soirée.

M. RICHET s'interroge sur les nuisances sonores potentielles, rappelant qu'un bruit, même faible, peut être perçu différemment en pleine nuit.

M. HIROUX répond que les horaires d'ouverture seront maîtrisés. Il indique être présent sur site dès 6h00–6h30 et envisage une ouverture alignée sur ses horaires professionnels, avec une fermeture en fin de journée. Il précise que le site se situe en zone d'activités, sans habitations à proximité immédiate, ce qui limite les risques de gêne pour les riverains.

Il indique s'être rapproché d'Initiative Sarthe, dont l'intervention pourrait permettre un apport complémentaire de 10 à 20 % pour sécuriser le financement bancaire. Il précise que la centrale à béton serait portée par une société dédiée, tandis que le foncier relèverait d'une autre structure, permettant un fonctionnement par loyers entre ses différentes activités.

Il souligne que le projet est prêt, durable, et constitue un levier économique fort pour le territoire, invitant la collectivité à soutenir une démarche entrepreneuriale locale.

Mme la Vice-présidente indique que le projet est « extrêmement séduisant » et qu'il s'inscrit dans une vision plus large que la seule centrale à béton. Elle interroge M. HIROUX sur ses perspectives en matière d'emploi pour sa société de paysage.

M. HIROUX précise être actuellement en recherche d'1 salarié. Il évoque la possibilité, à terme, de recruter un apprenti, mais souhaite d'abord structurer et consolider son activité afin de proposer un cadre de formation de qualité. Issu lui-même de l'apprentissage, il exprime la volonté de transmettre dans de bonnes conditions et d'accompagner durablement un futur collaborateur.

Mme la Vice-présidente remercie les intervenants pour la qualité et la richesse des échanges, qu'elle qualifie de très enrichissants.

Décision du Bureau : la Communauté de Communes n'étant pas sollicitée pour vendre le terrain, elle indiquera au porteur de projet qu'elle ne s'opposera pas à son projet déjà bien avancé sur la zone des Truberdières.

Elle répondra au 1er porteur de projet qu'elle ne vendra pas de terrain sur le Parc d'activités des Portes du Belinois au risque de voir émerger 2 mêmes projets sur le même secteur.

4. Présentation du bilan du projet de territoire

La Vice-présidente laisse la parole à Mme THOURAULT pour une présentation du bilan du projet de territoire 2020-2026.

Mme THOURAULT rappelle que le mandat arrive à son terme et que ce temps d'échange permet de dresser le bilan du projet de territoire.

Elle précise que, lors de son adoption en juillet 2021, 170 actions (travaillées par les commissions/comité) ont été listées et validées par le conseil.

Elle indique que les membres du Bureau ont reçu un document détaillé présentant, pour chaque objectif, l'état d'avancement des actions. La présentation orale proposée se veut plus synthétique, tout en laissant place aux remarques et aux échanges.

Au total, 178 actions ont ainsi été menées (dont 24 nouvelles), sans compter les nombreuses actions menées à la suite de la signature du PLPDMA et de la CTG.

Mme THOURAULT présente le premier enjeu du projet de territoire : « **Accroître et renforcer les liens avec les communes, les associations et les partenaires** ». Elle indique que, sur les 28 actions prévues pour cet enjeu :

- Plus de 64 % ont été réalisées,
- Plus de 3,5 % sont encore en cours,
- Plus de 21 % n'ont pas abouti,
- Plus de 10 % n'ont pas été abordées.

M. RICHET évoque la question de la mutualisation, qui lui semble ne pas avoir été réellement abordée.

Mme HELBERT précise que cette action est non abordée. L'action avait bien été prévue dans le projet de territoire, mais les services n'ont pas disposé du temps nécessaire pour proposer un schéma de mutualisation.
Elle ajoute toutefois que, dans les faits, de nombreuses actions de mutualisation ont été menées avec les communes, dans la continuité du schéma adopté lors du précédent mandat, mais sans formalisation dans un nouveau document.

M. RICHET s'interroge sur le niveau de mutualisation visé et sur le fait de ne pas l'avoir atteint.

Mme HELBERT répond qu'aucun niveau n'avait été fixé puisque l'élaboration du schéma n'a pas eu lieu. L'objectif était de formaliser, dans un document, les nouvelles actions à mutualiser au cours du mandat, ce qui n'a pas été réalisé.

Mme THOURAULT présente le deuxième enjeu du projet de territoire : « **Entreprendre et consommer de manière responsable** ». 16 actions de prévues. Elle indique que, pour cet enjeu :

- Plus de 62 % des actions sont réalisées,
- 25 % sont en cours,
- 12,5 % n'ont pas été abordées.

Elle souligne que, là encore, la majorité des actions est réalisée ou en cours et rappelle que la mention « non abordé » signifie que l'action avait bien été prévue, mais n'a pas pu être engagée, le plus souvent par manque de temps.

M. GOUHIER évoque notamment la question du compacteur, initialement envisagé, et s'interroge sur l'abandon de ce projet.

M. BIZERAY explique que le budget consacré aux déchets était insuffisant pour mener l'ensemble des projets, ce qui a conduit à réaffecter les moyens financiers initialement prévus pour d'autres opérations. Ils précisent qu'il s'agit d'un choix contraint par les équilibres budgétaires.

M. GOUHIER indique qu'il ne remet pas en cause la nécessité de l'équipement, mais souligne qu'il s'agit essentiellement d'un arbitrage financier, l'opération n'étant pas particulièrement chronophage sur le plan opérationnel.

Mme THOURAULT présente le troisième enjeu : « **Aménager durablement le territoire** »». Elle indique que, sur les 26 actions prévues :

- 50 % sont réalisées,
- Plus de 42 % sont en cours,
- le solde correspond à des actions non abouties ou non abordées.

M. BOURGE fait remarquer que certaines actions demeurent durablement « en cours », en raison des délais nécessaires à leur mise en œuvre et de la complexité des démarches, qui s'inscrivent dans le temps long.

Mme FEVRIER regrette que l'action relative au partage des données pluviométriques du territoire figure parmi les actions non abordées, estimant qu'il s'agissait d'un levier important, bien que difficile à mettre en œuvre.

M. BOURGE précise que ce type d'action nécessite un investissement intellectuel conséquent : définir les objectifs, les méthodes, les outils, les temporalités et les acteurs mobilisables.Il rajoute que l'action avait été envisagée, notamment à partir des données issues des stations existantes, afin de constituer une base permettant d'orienter les politiques publiques, d'informer les habitants et de structurer des réseaux d'acteurs.

M. RICHET souligne que l'enjeu sous-jacent est de pouvoir adapter les outils et les réseaux, notamment à l'échelle des domiciles, en fonction des besoins observés.

M. BOURGE ajoute que des données plus fines et locales permettraient d'affiner les diagnostics par rapport aux seules données nationales ou régionales, et de mieux orienter les actions, dans une logique d'équité territoriale.

Mme THOURAULT présente l'enjeu « **Soutenir les acteurs économiques du territoire** ». Elle indique que, sur les 11 actions prévues :

- Plus de 60 % sont réalisées,
- Près de 18 % sont en cours,
- Environ 18 % sont non abouties.

M. RICHET se questionne sur la démarche EIT.

Mme HELBERT rappelle qu'il s'agissait d'une démarche engagée lors du mandat précédent par le Pays du Mans. L'objectif était de structurer des synergies entre entreprises, notamment autour de la gestion des déchets. Elle indique que le dispositif reposait sur un portage humain spécifique. Le départ du chargé de mission en charge du dossier au Pays a fragilisé la poursuite de l'action.

Mme THOURAULT indique 2 enjeux comme pleinement atteints à savoir l'enjeu *« **Anticiper une évolution du périmètre** » et « **Favoriser la revitalisation du territoire communautaire.***

M. RICHET précise que l'objectif *« **Renforcer les coopérations de la Communauté** »* était lié à une logique d'anticipation, notamment en prévision d'une éventuelle évolution du schéma actuel.

M. GOUHIER indique que cette réflexion s'inscrivait dans un contexte législatif, avec notamment la fixation de seuils de population par le législateur pour certaines compétences ou organisations, l'objectif étant d'anticiper ces évolutions.

M. GOUHIER ajoute que ce type d'évolution peut intervenir rapidement et de manière contraignante. Il souligne que certaines collectivités se sont déjà retrouvées dans cette situation, avec des changements imposés, notamment en matière d'organisation et de direction, conduisant à une intégration complète des équipes au sein d'un nouvel ensemble. Il indique que la démarche engagée visait précisément à anticiper ce type de scénario.

Mme HELBERT indique que cette action s'est concrétisée par des travaux menés en commun avec le Sud Est pour apprendre notamment à travailler ensemble sur des sujets communs (Recyclerie et méthanisation).

M. LAMBERT évoque le non aboutissement d'une action de mutualisation de poste pour la charte forestière.

Mme THOURAULT indique que s'agissant de l'enjeu « ***Améliorer la communication*** », les 13 actions prévues se répartissent comme suit :

- Plus de 53 % sont réalisées,
- 23 % sont en cours,
- 23 % n'ont pas encore été abordées.

Elle présente ensuite l'enjeu « ***Participer à accroître l'attractivité du territoire*** », qui comprend 17 actions :

- Près de 65 % sont réalisées,
- Près de 6 % sont en cours,
- Près de 6 % non abouties,
- Plus de 23 % non abordées.

M. RICHET évoque le projet d'élaboration d'une charte graphique pour la signalétique de site touristique.

Mme HELBERT précise qu'il existait différentes visions de ce que devait être une charte de site, ce qui n'a pas permis de dégager un consensus. M. LAMBERT confirme.

Mme THOURAULT poursuit avec l'enjeu « ***Améliorer l'offre de services*** », qui est celui comportant le plus grand nombre d'actions, avec 40 actions inscrites. Elle indique que :

- 75 % des actions sont réalisées,
- 10 % sont en cours,
- 7,5 % non abouties,
- 7,5 % non abordées.

Cet enjeu visait principalement l'amélioration de l'offre de services aux habitants et présente, au regard de ces résultats, un bilan très positif.

M. RICHET évoque une action relative à l'émergence d'une offre « d'événementiel économique », disant qu'une volonté avait existé à un moment donné, notamment à travers l'organisation d'un événement en juillet.

Mme HELBERT confirme que, dans le cadre du comité tourisme, un certain nombre d'actions avaient été identifiées, mais que toutes n'ont pas pu être menées par faute de temps.

Mme THOURAULT présente ensuite l'enjeu « ***Favoriser le développement et l'usage de nouvelles énergies*** », qui comprend 14 actions. Elle indique que la répartition est équilibrée :

- Environ un tiers des actions est réalisé,
- Un tiers est en cours,
- Un tiers n'a pas abouti.

Elle précise toutefois que l'ensemble des actions a bien été abordé.

M. GOUHIER évoque la géothermie et indique que la Cour des comptes a récemment rendu un rapport sur le sujet, soulignant que, de manière générale en France, les collectivités ne s'en emparent pas suffisamment. Il précise que des évolutions réglementaires sont envisagées afin d'assouplir et de simplifier les démarches, tout en reconnaissant que ces projets peuvent susciter des inquiétudes. Il ajoute que sa commune s'engage dans cette voie et qu'un second projet est en préparation.

M. RICHET puis M. BOURGE abordent la problématique du compostage et de la méthanisation. M. BOURGE indique que, malgré une volonté de développement, certaines propositions n'ont pas, à ce stade, reçu de réponse favorable. Il souligne que plusieurs éléments conceptuels ont pu freiner l'adhésion, certains acteurs ayant eu le sentiment que des projets leur étaient imposés, ce qui a conduit à envisager une réécriture ou un réajustement des actions.

Mme THOURAULT indique que, parmi les 24 nouvelles actions identifiées, certaines méritent d'être particulièrement relevées, telles que la labellisation de chantiers ou encore la signature d'un PLPDMA. Elle précise qu'au-delà de cette

seule signature, 31 actions ont été réalisées en 2025, lesquelles viennent s'ajouter aux 178 actions déjà menées dans le cadre du projet de territoire, et que 19 nouvelles actions (à mener de manière transversale entre les services) sont programmées pour 2026.
Parmi les actions en cours figure notamment l'étude d'opportunité relative à la création d'une recyclerie.

M. GOUHIER interroge sur la signification du « PICS » et Mme HELBERT précise qu'il s'agit du Plan Intercommunal de Sauvegarde. Elle indique que ce document est en cours d'élaboration et qu'un travail important est mené avec les communes.

Dans les actions non prévues initialement, M GOUHIER indique le projet de ferme photovoltaïque dont le bail a été validé par le Conseil en fin d'année.

M. GOUHIER précise qu'il est indiqué que le paiement des loyers ne débutera qu'à la mise en route effective de l'installation.

M. LAMBERT indique qu'un projet devrait voir le jour sur Teloché.

M RICHET demande le bilan du logement de dépannage. Le bilan est annexé au compte rendu..

Mme HELBERT rappelle que le document distribué correspond bien à la version définitive, la précédente indiquant certaines actions comme non abouties, alors qu'elles sont en réalité réalisées, notamment la création du compte *Instagram Tourisme*. Elle demande aux membres de bien se référer à la dernière version remise et précise qu'elle sera transmise en version numérique avec le compte rendu.

Les élus tiennent à féliciter les services pour le travail accompli en 4 ans et demi. 178 actions ont été menées en plus des missions quotidiennes des agents.

Mme THOURAULT indique que pour les responsables ce projet de territoire a été une bonne feuille de route. Elle indique qu'au regard des résultats, près de 80 % des actions sont réalisées ou en cours, ce qui constitue, selon elle, un bilan particulièrement marquant. Elle souligne qu'il s'agit d'un engagement fort au regard de la charge de travail assumée.

Mme HELBERT ajoute qu'il serait pertinent d'identifier précisément aux élus les services et agents ayant porté ces actions, afin de pouvoir les remercier pour leur investissement.

Mme FEVRIER souligne l'intérêt d'une telle démarche, qui permettrait de rappeler les enjeux et objectifs aux Vice-présidents.

Mme HELBERT rappelle que la Présidente a rencontré chaque année les Vice-présidents afin d'assurer le suivi du projet de territoire, tandis que les responsables de services conservaient une marge d'initiative dans le choix et la mise en œuvre des actions à lancer chaque année.

Mme FEVRIER indique que cette méthode devra faire l'objet d'une vigilance particulière lors du prochain mandat, afin de continuer à impliquer l'ensemble des acteurs.

La Présidente a souligné la qualité de ce travail et rappelle l'ampleur du travail réalisé par les services sous la supervision des élus.

5. Présentation de l'évaluation de la gouvernance actuelle

La Vice-présidente laisse la parole à Mme HELBERT.

Mme HELBERT rappelle que, dans le document transmis aux membres du Bureau, figurait le bilan de l'actuelle gouvernance et une première proposition d'amélioration élaborée à partir de 13 retours d'agents et de 3 retours d'élus. Elle précise que cette proposition peut ainsi apparaître « technique », compte tenu de l'écart entre les retours des agents et ceux des élus.

Elle relève que, tant pour les agents que pour les élus, un constat commun ressort : la charge de travail de la Présidente est particulièrement élevée. Elle rappelle qu'il a notamment été fait le choix en début de mandat de ne pas désigner de Vice-président sur certaines thématiques (économie, emploi, etc) et à sa désignation dans plusieurs syndicats. Elle souligne qu'il s'agit d'un point de vigilance pour l'avenir d'autant plus que la fonction de Président(e) implique également la gestion des 160 agents de la CdC, avec une charge quotidienne importante, notamment en

matière de ressources humaines (signature de nombreux documents, décisions régulières), générant une forte charge mentale pour l'exécutif. Elle conseille dans la future organisation, de réfléchir à une meilleure répartition des missions entre la Présidence et les Vice-présidences.

Mme HELBERT invite les membres à réagir sur la partie « constats » du document et à indiquer s'ils souhaitent y apporter des compléments, des modifications.

M. GOUHIER indique que, pour ce qui le concerne, son engagement au sein du SCoT a représenté une charge très importante, avec un enchaînement soutenu de réunions, souvent au Mans. Il s'interroge sur le caractère exceptionnel ou durable de cette charge dans les années à venir.

Mme HELBERT estime que la montée en puissance des travaux menés dans le cadre du Pays du Mans a fortement mobilisé sur ce mandat les élus. Elle souligne que ces instances, parfois marquées par des tensions entre territoires, sont exigeantes et requièrent un investissement conséquent dans la durée.

Elle rappelle que la charge de travail des élus ne se limite pas aux missions exercées au sein de la CdC, mais comprend également l'investissement dans les syndicats et structures partenaires, ce qui doit être pris en compte dans la réflexion sur la gouvernance.

Mme HELBERT indique que certains cadres lui ont fait part d'un manque de présence des élus municipaux dans les commissions et comités, en raison de la multiplication des réunions (communes, intercommunalité, Pays, syndicats). Elle cite l'exemple récent d'une commission ne réunissant que quatre élus, soulignant que cela représente beaucoup d'énergie pour les Vice-présidents et les agents mobilisés, pour un résultat limité et sans réelle capacité de décision.

Elle évoque une forme d'usure, tant du côté des agents que de certains élus, face à des instances qui fonctionnent parfois difficilement.

La Présidente avait exprimé sa préoccupation quant au risque de voir les dossiers être de plus en plus portés par les agents au détriment de l'investissement des élus. Elle a indiqué s'être parfois sentie isolée n'ayant pas imaginé devoir solliciter autant les élus pour assurer la mise en œuvre collective des orientations définies. Elle précisait qu'il ne s'agissait pas d'un jugement sur les personnes, mais d'un constat lié au contexte et à la dispersion des engagements des élus entre de multiples instances. La nécessité d'évaluer ces éléments était donc nécessaire pour aider les prochains élus à recalibrer la gouvernance à venir.

Mme HELBERT indique avoir, à partir des constats et des propositions figurant dans les réponses au questionnaire, rédigé une première version destinée à aider la prochaine équipe à organiser la gouvernance. Elle expose la note.

Elle évoque notamment la possibilité de créer des fonctions de conseillers délégués.

Mme FEVRIER précise que ce dispositif pourrait notamment permettre à des maires ne disposant pas d'une Vice-présidence de s'investir sur une thématique.

Il a été évoqué, à titre d'exemple, le développement économique. Elle rappelle qu'au regard des statuts, un conseiller délégué pourrait être chargé de rencontrer les porteurs de projets, en amont des passages en Bureau.

Elle évoque également la question de la CTG, très liée aux politiques enfance-jeunesse, et suggère la création d'une Vice-présidence en charge de la Convention Territoriale Globale, englobant les politiques Petite enfance, Jeunesse, Animation de la Vie sociale, etc.

M. GOUHIER rappelle le contexte de dénatalité et souligne que les enjeux liés à l'enfance demeureront importants, même si certaines évolutions sont à anticiper.

Il est proposé de créer une Vice-présidence en charge de l'aménagement du territoire, intégrant notamment le PLUi, la publicité extérieure, les mobilités et la revitalisation. Il est souligné que cette fonction est aujourd'hui dans les mains de la Présidente et implique un fort investissement au sein du Pays (SCOT, habitat, mobilités, pôle métropolitain), même sans commission locale formalisée.

Mme HELBERT propose par ailleurs la création d'une Vice-présidence en charge du développement culturel et sportif, rappelant qu'aujourd'hui le dossier piscine relève directement de la Présidence.

M. RICHET attire l'attention sur les difficultés rencontrées en l'absence de direction sur certains services, notamment à l'école de musique, ce qui complexifie le pilotage politique et la projection des projets.

Mme HELBERT indique que ces sujets feront l'objet d'échanges spécifiques et qu'elle a prévu d'en informer la Présidente très prochainement.

Enfin, au vu de la charge de travail de la Présidente, la création d'une une Vice-présidence en charge du numérique et des politiques d'accompagnement (France Services, emploi, insertion, logement, etc.), aujourd'hui largement portées par la Présidente. Elle rappelle l'importance des représentations dans de nombreuses instances (Mission locale, Sarthe Numérique, SMIDEN), et la difficulté pour une seule personne d'assumer l'ensemble de ces obligations.

Mme HELBERT propose enfin une Vice-présidence en charge des finances, de la mutualisation et des politiques contractuelles, en privilégiant des temps de travail en Bureau plutôt que la création d'une commission supplémentaire, compte tenu des difficultés de mobilisation constatées. Ces thématiques sont également aujourd'hui du ressort de la Présidente.

Elle indique que tout ceci amènerait à créer 8 Vice-présidences (contre 7 actuellement).

Par ailleurs, elle encourage la nouvelle gouvernance à perpétuer la présence des Maires dans le Bureau (même s'ils n'ont pas de délégation). Cela permet une meilleure coopération communes-communauté de communes et évitera au prochain Conseil de créer un conférence des maires.

Elle conclut en présentant cette organisation comme une première proposition de travail et invite les membres du Bureau à exprimer leur avis sur cette orientation et sur la pertinence de cette répartition.

Mme HELBERT indique que moins il y aura d'instances formalisées, meilleur sera le taux de participation aux réunions. Elle rappelle que rien n'empêche, en cours de mandat, de créer des groupes de travail temporaires sur des thématiques spécifiques, puis de les dissoudre une fois le sujet traité. Elle précise que cette méthode a déjà été utilisée avec succès, via des groupes de travail dits éphémères.

M. LAMBERT souligne que, malgré les difficultés rencontrées, certains comités ont permis une réelle montée en compétence des agents concernés, les situations de tension ayant parfois conduit à des évolutions positives et à une professionnalisation accrue.

M. RICHET s'interroge sur la manière dont ce document pourra être utilisé par les futurs élus, à quel moment il pourra servir de base de travail, et comment il pourra être présenté aux équipes issues des prochaines élections.

M. GOUHIER indique que, pour sa part, cette proposition lui convient globalement, tout en rappelant l'incertitude liée aux résultats électoraux à venir.

Mme HELBERT précise que Mme la Présidente, demeurant en fonction jusqu'à l'installation du nouveau Conseil communautaire, souhaite réunir les maires à l'issue du second tour, dans le cadre d'une conférence restreinte, afin de leur présenter le bilan de la gouvernance actuelle, qui a bien fonctionné et ce qui doit être amélioré pour que chaque élu puisse correctement s'investir. Il s'agira d'un retour d'expérience destiné à préparer la future gouvernance.

Elle rappelle que le premier Conseil communautaire portera notamment sur l'élection du Président et des Vice-présidents, ainsi que sur la désignation des représentants dans les différentes instances et syndicats.

Les élus soulignent que le contexte électoral à venir nécessitera une importante phase de pédagogie, de nombreux élus ne maîtrisant pas encore l'organisation et le fonctionnement intercommunal. Il est nécessaire d'accompagner les futurs élus dans la compréhension de leurs rôles et obligations.

Mme HELBERT conclut en indiquant que plusieurs réunions seront nécessaires entre le second tour et l'installation du Conseil communautaire, afin de permettre aux élus d'échanger, de se positionner et de préparer sereinement la future organisation.

Questions d'actualité

Pas de question

Mme la vice-présidente lève la séance.

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

PV arrêté à la séance du Bureau communautaire du

Prise en compte des éventuelles remarques formulées lors de la séance du :

Ecommoy, le 05/02/2026

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves BOURGE,

La Vice-présidente,
Irène BOYER

COMMUNAUTE DE COMMUNES OREE DE BERCE - BELINOIS
1, rue St Anne
72220 ECOMMOY
02 43 47 02 20

Mis en ligne sur le site internet le 10 FEV. 2026
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~